

fois encore la bonté d'entrer en accommodement avec nous, les voleurs, les spoliateurs et les persécuteurs.

Voici ce que nous vous proposons.

Foulez au pied la constitution divine de votre Eglise ; avec nous, athées et libres-penseurs, méconnaissez les droits supérieurs du pape ; comme nous, reniez l'autorité des évêques dans l'Eglise. Cela fait, formez-vous en associations cultuelles, indépendantes et du Saint-Siège, et de l'épiscopat, et du sacerdoce.

Et en retour, nous ne vous *donnerons* rien. Oh ! rien, rien absolument. Car le vol est final et la spoliation définitive.

Mais, de grâce, écoutez bien. Comme rançon de l'apostasie nationale, vous pourrez *provisoirement* tirer sur l'Etat une pension de famine pour vos prêtres ; et, dans des conditions *précaires* et *vezatoires*, vous aurez, selon notre bon plaisir à nous les persécuteurs, l'usage de vos presbytères et de vos églises.

Au surplus qu'il soit parfaitement entendu, ceci est nécessaire pour la déchristianisation de la France, nous les ennemis déclarés de vos croyances et de vos pratiques religieuses, nous les adversaires des doctrines enseignées par la foi catholique, — nous exercerons dans toutes vos églises une police sévère, inlassable. Et s'il arrivait à vos prêtres, à vos évêques, à votre pape, de faire entendre une parole, une seule parole, disons par exemple contre le divorce ou l'éducation antichrétienne des enfants catholiques, alors, gare à vous, prêtres et membres de l'association cultuelle, l'amende et la prison vous attendent, et par simple décret vos églises seront fermées.

Ainsi, pour tout résumer, formulent les aimables, les conciliants législateurs de France, voulant être clairs et nets : — avant tout, nous volons ; ensuite, nous vous demandons de renoncer aux principes fondamentaux de l'Eglise catholique ; et après, et à ce prix, vous pousserez la complaisance jusqu'à recevoir quelque argent de nous pendant quatre ou six ans ; et jusqu'à nous demander la permission d'entrer dans vos